

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

DÉLÉGATION DE FONCTION ACCORDÉE À M. JEAN GUIRAUD, 8ÈME VICE-PRÉSIDENT DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, portant élection de **M. Jean GUIRAUD**, au poste de 8^{ème} Vice-Président de Val de Garonne Agglomération

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales

Vu les articles L 5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la délégation au Président, aux Vice-Présidents et aux membres du bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Considérant la nécessité de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents afin de faciliter l'exercice de la gestion communautaire

Arrête

Article 1 l'arrêté AP2014-152 du 22 juillet 2014 est abrogé

Article 2 Conformément aux dispositions visées ci-dessus, une délégation de fonction est accordée à **M. Jean GUIRAUD**, 8^{ème} Vice Président, sur la compétence Habitat et Aménagement de l'Espace dont il assure la présidence de la commission.

M. Jean GUIRAUD suivra :

- La mise en place du Programme Local de l'Habitat
- Les procédures collectives d'intérêt général visant à favoriser l'amélioration du parc immobilier bâti
- Les fonds de concours en matière de logements locatifs sociaux
- La création de lotissements communautaires
- Les projets d'éco-quartiers
- La réflexion en matière d'habitat des jeunes
- La politique foncière à vocation de logement social ou mixte
- Le Projet « Label Qualité »
- Les Pôles et Maisons de Santé
- Les Gens du Voyage

Article 3 Dans le cadre des lotissements, éco-lotissements et éco-quartiers communautaires, **M. Jean GUIRAUD** signera l'ensemble des actes liés à la vente des lots (compromis de vente et actes authentiques).

Article 4 **M. Jean GUIRAUD** sera assisté par :

- **Mme Marilyne DE PARSCAU**, pour le suivi de l'habitat social et des jeunes
- **Mme Martine CALZAVARA**, pour le projet de Convention Intercommunale d'Attribution des Logements Sociaux ainsi que le suivi des Gens du Voyage
- **M. Jacques BRO**, pour le suivi du « Label Qualité »
- **Mme Maryse VULLIAMY**, pour le suivi des lotissements communautaires
- **Mme Christine VOINOT**, pour le suivi des Pôles et Maisons de Santé

Article 5 **M. Jean GUIRAUD** exercera sa délégation sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président de Val de Garonne Agglomération

Article 6 Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Receveur communautaire et à l'intéressé

Publication et affichage :
Le 6.7.2017

Fait à Marmande, le 4 juillet 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Notification du présent arrêté,
Le 6 juillet 2017

Signature de l'intéressé
M. Jean GUIRAUD